

Cellule Communication

Tel : 24.65.60 – 24.66.39

Mardi 25 juin 2013

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 25 JUN 2013

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 25 juin, a adopté 2 avant-projets de loi du pays, 3 projets de délibération du congrès et approuvé 30 arrêtés.

Vie chère :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avant-projet de loi du pays relatif au plafonnement des prix des produits et prestations de services. Ce texte prévoit qu'à compter de sa promulgation et jusqu'au 31 décembre 2014, les prix des produits et prestations de services offerts en Nouvelle-Calédonie ne peuvent dépasser :
 - les prix relevés par l'institut de la statistique et des études économiques en avril 2013, ou à défaut les prix communiqués au gouvernement par les opérateurs économiques en application du point 2 du protocole de fin de conflit « vie chère » signé le 27 mai 2013,
 - les prix pratiqués après application d'une baisse de 10% pour les produits listés au point 1 A et B du protocole. Les prix de référence s'entendent « hors promotion ».

Toutefois, en cas de variations importantes des taux de change et des cours des produits dont la liste est arrêtée par le gouvernement, susceptibles d'augmenter significativement le coût de revient d'un produit, le gouvernement, sur demande des opérateurs concernés, peut ajuster le prix de référence afin de tenir compte des effets de ces variations. Les contrevenants s'exposeront à des peines d'amende prévues pour les contraventions de la 5ème classe. Dans l'attente de l'applicabilité de cette loi du pays, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté réglementant les prix des produits à marges contrôlées et encadrant la baisse de 10% sur 300 produits alimentaires et d'hygiène.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la réglementation relative au double étiquetage en matière de fruits et légumes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté les modalités et délais de transmission des prix de vente au détail en vue de l'alimentation du site internet « observatoire des prix ».

OPT :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs et redevances de l'Office des Postes et télécommunications (CA des 21 mai et 24 juin 2013) :
 - ✓ suppression du service d'envoi de MMS appelé « Mobitag Multimédia » (entrée en vigueur le 15 octobre 2013) ;
 - ✓ transformation des packs SMS/MMS en packs SMS seuls, sans changement de tarifs (entrée en vigueur le 15 octobre 2013) ;
 - ✓ création d'offres promotionnelles « spécial salon » sur les abonnements Mobilis (entrée en vigueur le 1er juillet 2013) ;
 - ✓ création de deux services gratuits d'envoi de facture téléphonique par mail : « Ma facture Fixe par mail » et « Ma facture Mobilis par mail » (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013 pour la facture de téléphone fixe et le 15 septembre 2013 pour la facture Mobilis) ;
 - ✓ baisse du tarif unitaire des SMS envoyés depuis la plateforme de services mobiles à valeur ajoutée (entrée en vigueur le 1er juillet 2013) ;
 - ✓ arrêt commercial des liaisons spécialisées « 2 fils » (entrée en vigueur dès parution au journal officiel).

Dans le cadre du protocole de fin de conflit Vie Chère :

- ✓ baisse du tarif d'une communication locale au départ de Liberté (entrée en vigueur le 1er juillet 2013) ;
- ✓ baisse du tarif d'abonnement pour les lignes téléphoniques fixes des particuliers (entrée en vigueur le 1er juillet 2013) ;
- ✓ baisse du tarif de l'abonnement à l'Internet ADSL OPTimo (entrée en vigueur le 1er juillet 2013).

Intégration

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avant-projet de loi du pays relative à l'accès à l'emploi de titulaire des fonctions publiques. Dans un souci d'équité, ce texte a pour vocation de permettre l'intégration d'agents exerçant depuis de nombreuses années parfois, des fonctions identiques à celles de leurs homologues fonctionnaires au sein des services publics alors que le temps passé au service de leur collectivité ou de leur établissement ne peut être autrement compris que comme un gage de compétence et d'efficacité.

Transfert de compétences

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté que l'extension des textes législatifs et réglementaires demandée par la Nouvelle-Calédonie en préalable au transfert de compétence du droit civil et commercial sera réalisée au 1^{er} juillet 2013.

Observatoire de la législation civile et commerciale:

- Dans la perspective du transfert de compétence à la Nouvelle-Calédonie du droit civil et du droit commercial prévu au 1er juillet 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la création d'un observatoire de la législation civile et commerciale. Placé auprès de la direction des affaires juridiques du gouvernement, cet observatoire poursuivra essentiellement trois objectifs :
 - ✓ favoriser la mutualisation des connaissances sur l'état du droit applicable en Nouvelle-Calédonie ;
 - ✓ permettre aux institutions de la Nouvelle Calédonie de garantir un niveau élevé de sécurité juridique en droit civil et en droit commercial ;
 - ✓ contribuer, par son expertise, à l'élaboration des politiques publiques.

Collège de Dumbéa sur mer :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'ouverture du collège de Dumbéa-sur-mer 1 à la rentrée scolaire 2014. Ce collège permettra d'accueillir à terme 600 élèves en offrant :
 - ✓ 29 salles de classe ;
 - ✓ Une cuisine permettant la fabrication de 600 repas ;
 - ✓ Un réfectoire de 200 places ;
 - ✓ Un plateau multisports de plein air : sports collectifs, aires d'athlétisme et de gymnastique ;
 - ✓ Et 3 logements de fonction.

Subventions :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 3 900 000 F CFP à divers établissements scolaires publics et associations pour des actions pédagogiques, éducatives ou culturelles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 2 400 000 F CFP aux Pôles Océaniens.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 3 495 000 F CFP à différentes associations du secteur de la jeunesse et des sports.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 237 265 F CFP aux écoles primaires publiques dans le cadre des classes découverte 2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 800 000 F CFP aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une demande de concours de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) pour l'organisation des épreuves de concours et des formations au profit des fonctionnaires affectés à la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie et a habilité son président à signer la convention en définissant les modalités.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les modifications apportées aux prérogatives de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de afin de la rendre plus efficace.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle aérogare de Lifou-Wanaham.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire du conservatoire de musique et de danse arrêté à la somme de 120 222 647 F CFP dont 83 329 749 F CFP en section d'investissement et 36 892 898 F CFP en section de fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les épreuves, programmes et modalités des concours externe et spécial de recrutement des élèves instituteurs du cadre de l'enseignement du 1er degré.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la signature d'un protocole d'accord avec la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie en vue de l'aménagement du secteur Alizés/CHS à Nouville.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs applicables à l'activité d'accueil et de traitement des urgences développée au sein des locaux de la clinique Magnin.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société ELECTRONIQUE 3S pour effectuer l'installation et la réparation des instruments de la catégorie d'instruments de mesure (taximètres).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un protocole transactionnel avec la Société Jean Lefebvre Pacifique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réglementé la circulation sur la RT1 et la RT3 en raison de travaux de mise en conformité de la signalisation horizontale confiés au groupement d'entreprise PACIFIC MARQUE, SPRINT, APEX et SIGNAL NORD.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réglementé la circulation du PR 55+500 au PR 213 de la RT1 et du PR 0 au PR 15 de la RT3, sur les communes de Boulouparis, La Foa, Moindou, Bourail et Poya en raison de travaux d'entretien des bas-côtés, confiés à l'entreprise AGRINORD.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité Madame Kelly LYLES en qualité d'agent spécial de la société d'assurances « AIG Europe Limited ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une modification d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 1 certificat d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes, 1 attestation de capacité professionnelle, 17 cartes professionnelles de conducteur et 2 autorisations de transport.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de transport et de missions de personnes ne faisant pas partie du personnel de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la fête du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Association « Les petites sœurs des pauvres » à organiser une loterie pour un montant de 2 500 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Association des parents d'élèves de l'école publique La Dorade – Frédéric-Louis à organiser une loterie pour un montant de 600 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Association des parents d'élèves de l'école Heinrich Ohlen à organiser une loterie pour un montant de 490 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'amicale des volontaires du Pacifique, à organiser une loterie pour un montant de 998 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 5 visas long séjour, 2 titres de séjour, 13 autorisations de travail et 158 autorisations de travail concernant les projets miniers.